

Le lundi 15 mai deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	JUGAN Nathalie	P	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	P
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	P	TETREL Guylène	P
DOUBLET Thierry	P	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	P
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	P	TIMONNIER Gillian	P

**Secrétaire de séance :** Élu(e) conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Mme SAVARY Chantal

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 09/05/2023 Affichage : 09/05/2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

### **1 Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2023**

#### **Délibération 20230515-01**

Après s'être assuré que chaque conseiller municipal ait bien reçu le procès-verbal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

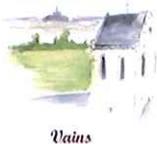
### **2 Aménagement d'un plateau multisports : demande de subventions**

#### **Délibération 20230515-02**

Mme Sandrine POULET présente le devis détaillé en date du 15/05/2023 de la société Sport Nature pour un coût total de 71 920.43 € TTC (59 933.69 € HT).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**



Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'approuver le projet d'aménagement d'un plateau multisports à Vains pour un coût total de 71 920, 43 € TTC,

-d'autoriser M. le Maire à porter une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS),

-d'autoriser M. le Maire à solliciter d'autres subventions,

-d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces et les conventions relatives à ces demandes.

### **3 Subventions aux associations 2023**

#### **Délibération 20230515-03**

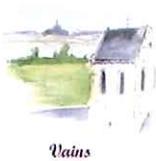
M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les subventions aux associations pour l'année 2023.

#### **Associations Sportives**

ASSOCIATIONS	2021	2022	2023
AIKIDO CLUB AVRANCHES (10 € / licencié commune)	- €	10.00 €	10.00 €
CANOE CLUB (10 euros/licencié commune)	- €	20.00 €	20.00 €
AS JULLOUVILLE SARTILLY (10 euros/licencié commune)	30.00 €	80.00 €	40.00 €
CLUB D'ESCALADE DE L'AVRANCHIN (10 € / licencié commune)	60.00 €	50.00 €	50.00 €
CERCLE DES NAGEURS (CNA) (10 euros/licencié commune)	30.00 €	30.00 €	10.00 €
CLUB GYMNIQUE DE LA BAIE	- €	70.00 €	60.00 €
JUDO CLUB (10 € / licencié commune)	30.00 €	- €	30.00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>150.00 €</b>	<b>260.00 €</b>	<b>220.00 €</b>

#### **Associations Locales**

ASSOCIATIONS	2021	2022	2023
AMICALE DES AINES VAINQUAIS	300.00 €	400.00 €	400.00 €
ASSOCIATION SOS ANIMAUX MALTRAITES ET FOURRIERE - BACILLY	- €	150.00 €	150.00 €
ASSOCIATION DU RPI BACILLY VAINS (APE) COOPERATIVE SCOLAIRE	200.00 €	200.00 €	200.00 €
ASSOCIATION ECOLE ST MICHEL VAINS (APEL)	200.00 €	200.00 €	200.00 €
CLUB LOISIRS ET ANIMATIONS VAINQUAIS (CLAV)	741.00 €	400.00 €	400.00 €
COMICE AGRICOLE	- €	30.00 €	30.00 €
PHOTO VIDEO CLUB DE L'AVRANCHIN - PVCA	10.00 €	10.00 €	10.00 €
STATION SNSM DE GENETS	50.00 €	100.00 €	100.00 €
SOCIETE DE CHASSE	150.00 €	200.00 €	200.00 €
ASSOCIATION LABEL PLANTE - GREEN RIVER VALLEY FESTIVAL	- €	- €	150.00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'AVRANCHES	- €	- €	75.00 €
VILLAGE PATRIMOINE (0,25 € X 831)	229.00 €	207.75 €	207.75 €
<b>TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS</b>	<b>1 880.00 €</b>	<b>1 897.75 €</b>	<b>2 122.75 €</b>



M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans un premier temps pour toutes les subventions sportives et locales habituelles et de délibérer dans un second temps pour la subvention demandée par l'association Label Plante. Les membres du Conseil Municipal valident ce principe.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour toutes les subventions sportives et locales habituelles hors association label plante.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour la subvention sollicitée par l'association label plante dans le cadre du Green River Valley Festival.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent verser une subvention à l'association label plante dans le cadre du Green River Valley Festival.

**POUR : 10                      CONTRE : 5                      ABSTENTION : 0                      UNANIMITE : 0**

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à la majorité.**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour une subvention de 150 € à l'association label plante dans le cadre du Green River Valley Festival.

**POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 5                      UNANIMITE : 0**

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à la majorité.**

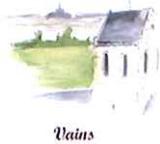
#### **4 Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire de deux nouvelles déclarations d'intention d'aliéner référencées :

**DIA 050 612 23 J0003**

**DIA 050 612 23 J0004**

La commune ne souhaite pas préempter et a transmis celles-ci à la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie.



## 5 Questions diverses

### - Point sur l'urbanisme :

Mme THEAULT fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et donne lecture des décisions prises.

### - Élections sénatoriales 2023 : convocation des conseillers municipaux vendredi 09/06/2023 à 18H00 pour la désignation des délégués et suppléants.

### - M. Anthony DEBON demande de récupérer des anciens buts de hand situés à la Lagune : avis favorable de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

### - Base Adresse Locale : point sur le nom des voies – avant délibération au prochain Conseil Municipal sur la liste complète des voies et lieux-dits de la commune. Après proposition des membres du Conseil Municipal, les voies suivantes sont à créer :

- o Rue du Bissonnet
- o Chemin du Seuil
- o Chemin du Corps de Garde
- o Chemin de la Pointe de la Chaire
- o Route du Marais Blanc
- o Route du Mont de la Vigne

### - Eco Parc : réunion plénière 16/05 à Isigny le Buat

### - Service Habitat Jeunes : le logement n°11 cité du Raulin est proposé au Service Habitat Jeunes dans le cadre de leurs missions. Visite du logement prévue 17/05.

### - Mme Sandrine POULET informe les membres du Conseil Municipal de l'évolution du forum des associations qui sera renforcé par un temps d'accueil des nouveaux arrivants à Vains le dimanche 03/09 de 10h à 12h30 en salle du Conseil Municipal.

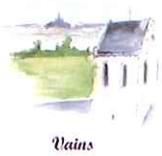
### - Mme Sandrine POULET informe du repas des aînés le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023.

### - Mme Sandrine POULET propose que la commune soutienne l'organisation du repas des voisins en offrant un apéro aux voisins souhaitant organiser cette manifestation.

### - Mme Nathalie JUGAN fait part d'un problème d'accès au salon de coiffure de Saint Léonard pendant le GRV. M. le Maire informe que l'accès reste possible en suivant le fléchage Écomusée.

### - M. Gillian TIMONNIER demande des informations concernant la fuite de gaz dans la salle des fêtes : Mme Chantal THÉAULT répond en reprenant toutes les étapes de l'intervention.

### - M. le Maire informe de la visite de M. DE CHASSEY en mairie le 15/05 et de l'organisation à venir d'une journée sur les Terres Neuvas.



**DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 15/05/2023**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

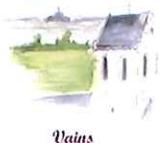
Année 2023 Page 35  
Le Maire,  
Olivier DEVILLE

La présente séance est levée à 23h15 et contient 3 délibérations numérotées 20230515-01 à 20230515-03.

Fait à Vains, le 27 06 / 2023

Le Maire   
Olivier DEVILLE  
**Le Maire**  
**Olivier DEVILLE**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.*



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15/05/2023  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2023 Page 36  
Le Maire,  
Olivier DEVILLE

CARNET Jean Philippe	
DEBON Anthony	
DEVILLE Olivier	
DOUBLET Thierry	
FAGUAIS François	
JUGAN Nathalie	
LECHARTIER Sébastien	
LEMOINE Vincent	
POULET Sandrine	
RENOUF Pascal	
SAVARY Chantal	
STRUGALA Philippe	
TETREL Guylène	
THÉAULT Chantal	
TIMONNIER Gillian	